DENOMINATION DE L'OPCVM

CAT Obli Frontières

NATURE JURIDIQUE

FCP

NOTE D'INFORMATION

Préparée par la société de gestion BMCI GESTION

Visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières

Conformément aux dispositions de l'article 86 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières qui l'a visé sous la référence n°VI/OP/074/2012 en date du 22/10/2012

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion BMCI Gestion sis 26 Place Nations Unies – Casablanca représentée par Mohamed AMRANI en sa qualité d'Administrateur Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

BMCI GESTION

Mohamed AMRANI Administrateur Directeur Général

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Ainsi, avant d'investir, les investisseurs doivent considérer tous les risques inhérents à cet OPCVM. Les fonds d'investissement et les investissements en titres cotés sont sujets à risque et il n'y a aucune garantie quant à la réussite des objectifs de l'OPCVM. Comme pour tout investissement dans un OPCVM, la valeur liquidative peut évoluer à la hausse comme à la baisse, dépendant des mouvements des marchés de capitaux.

La performance passée de l'OPCVM ou de la société de gestion BMCI Gestion ne préjuge pas des performances futures de l'OPCVM.

Il n'est offert aux investisseurs aucune garantie de performance ou de restitution complète du capital investi dans l'OPCVM.

Les principaux risques auxquels l'OPCVM est exposé sont les suivants : risque de marché, risque de taux d'intérêt, risque de crédit et de contrepartie, risque de liquidité, risque de valorisation, risque actions, risque de change, risque opérationnel et risque d'inflation pour ne citer qu'eux.

Risque de marché :

Les investissements en titres cotés sont sujets au risque de marché. La valeur des titres constituant le fonds peut être affectée par différents facteurs tels que le niveau d'activité économique, la volatilité des marchés financiers, les taux d'intérêt, les changements de politique gouvernementale, la fiscalité ou d'autres décisions politiques et économiques qui peuvent parfois avoir un effet négatif sur les titres négociés.

Tant que le fonds est investi, sa valeur liquidative est exposée aux fluctuations du marché, et peut varier, à la hausse comme à la baisse.

Les titres dans lesquels le fonds investit sont exposés à des fluctuations de prix au jour le jour.

Risque de taux d'intérêt :

La valeur de l'investissement peut être affectée par des changements de niveau de taux d'intérêt. Les taux d'intérêt peuvent être influencés par différents éléments ou événements, tels que la politique monétaire, le taux d'escompte, le niveau d'inflation, etc...

La valeur des titres de créance détenus par le fonds va généralement évoluer dans le sens inverse des taux d'intérêt. En général, le prix d'un titre de créance augmente quand les taux d'intérêt baissent et vice versa.

Les titres d'un émetteur avec une duration plus importante seront plus sensibles à des mouvements de taux d'intérêt que ceux d'une duration plus faible. Ainsi l'impact d'une hausse ou baisse des taux d'intérêt sera plus important sur des titres à duration plus longue, peu importe le statut de l'émetteur du titre.

Risque de crédit et de contrepartie :

Le risque de crédit ou risque de défaut fait référence au risque qu'un émetteur de titre de créance fasse défaut (c'est-à-dire qu'il soit incapable de payer le capital et/ou les intérêts du titre émis).

Le risque de contrepartie fait référence à la capacité de la contrepartie d'une opération à assurer ses obligations (paiement, livraison, etc...) et au risque de défaut. Ce risque fait référence à la qualité des contreparties auprès desquelles le fonds est exposé. Des pertes peuvent survenir par exemple lors du règlement/livraison d'instruments financiers.

La valeur d'un titre de créance négocié de gré à gré évolue en fonction des changements dans la perception qu'ont les investisseurs du niveau de risque de crédit et de contrepartie, ainsi que dans le cas d'un défaut sur le marché.

Si la notation crédit d'une émission, d'un émetteur ou d'une contrepartie est rétrogradée, la valeur d'un titre de créance négocié de gré à gré qui lui est lié, et dans lequel le fonds a investi, peut baisser.

Le degré de risque évolue en fonction de la qualité des titres dans lequel le fonds a investi.

Risque de liquidité :

La liquidité de l'OPCVM est dépendante des volumes traités sur les marchés des titres dans lequel il investit.

Un niveau de liquidité plus faible affectant un titre peut avoir un effet négatif sur la valeur des actifs de l'OPCVM. Mais plus important encore, ceci peut réduire la capacité de l'OPCVM à vendre ces titres avec la rapidité nécessaire pour réduire l'impact sur la valeur des actifs de l'OPCVM.

Les volumes traités sur les marchés, les durées d'exécution et les procédures de transfert de capitaux peuvent restreindre la liquidité d'une partie ou de la totalité des titres investis par l'OPCVM et ainsi affecter la liquidité de l'OPCVM dans son ensemble.

L'OPCVM peut être rendu incapable d'exécuter ses décisions d'achat ou de vente quand les marchés deviennent illiquides, ce qui aurait pour conséquence possible de manquer des opportunités d'investissement ou de ne pouvoir faire face à certains rachats de parts de ce même OPCVM. Le manque de liquidité peut aussi entraîner le risque que le prix de vente d'un titre en portefeuille soit inférieur à sa juste valeur.

Risque de valorisation :

Ce risque est lié au fait que les marchés, en raison de situations spécifiques ou d'un manque de transactions, puissent ne pas permettre un calcul au plus juste de la juste valeur des titres de l'OPCVM. Dans ce cas, le risque de valorisation concerne la possibilité que, lors de la vente d'un titre dans le marché ou de son arrivée à maturité, le montant reçu soit inférieur à ce qui était anticipé, provoquant alors une perte pour l'OPCVM et impactant sa valeur liquidative de façon négative.

Risque actions:

L'OPCVM est exposé au risque actions. En effet, la variation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM. En période de baisse du marché des actions, la valeur liquidative peut être amenée à baisser.

Les investissements en actions présentent des risques significatifs de fluctuation dans les prix.

Risque de change :

Le risque de change est lié au fait que certains actifs peuvent être libellés dans des devises différentes de la devise de référence du fonds. Ce dernier peut être affecté par toute fluctuation des taux de change entre sa devise de référence et ces autres devises ou par une éventuelle modification en matière de contrôle des taux de change.

Si la devise dans laquelle un titre est libellé s'apprécie par rapport à la devise de référence du fonds, la contrevaleur du titre dans cette devise de référence va s'apprécier. A l'inverse, une dépréciation de cette même devise entraînera une dépréciation de la contrevaleur du titre.

Risque opérationnel :

Le risque opérationnel consiste au risque d'exécution et d'administration qui peut lui-même entraîner une perte pour l'OPCVM. Ceci peut être le résultat d'une omission, de procédures de traitement des ordres manguant d'efficacité, de problèmes informatiques ou d'erreurs humaines.

Risque d'inflation :

Sur le long terme, les rendements d'un investissement à court terme peuvent ne pas suffire à couvrir le niveau d'inflation, entraînant ainsi une réduction du pouvoir d'achat de l'investisseur.

I Caractéristiques générales

Dénomination sociale : CAT Obli Frontières

Nature juridique : FCP

Code MAROCLEAR : MA0000037418

Date et référence de l'agrément : le 3 aout 2012 sous la référence AG/OP/068/2012

Date de création : le 3 septembre 2012

- Siège social : 26, Place des Nations Unies- Casablanca

Durée de vie : 99 ans

Exercice social : du 01-01 au 31-12 (de chaque année).

Apport initial: 1 000 000 DH

Valeur liquidative d'origine : 100 000 DH

 Société de gestion : BMCI GESTION représentée par M. Mohamed AMRANI, Administrateur Directeur Général.

Etablissement dépositaire : BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE.

Commercialisateur : BMCI GESTION

 Commissaire aux comptes : Cabinet PwC Maroc représenté par M. Moulay Bouraqadi Saadani sis 35 rue Aziz Bellal, 20330 Maârif, Casablanca

Il Caractéristiques financières de l'OPCVM

<u>Classification</u>: Le FCP CAT Obli Frontières est un Fonds Commun de Placement « Obligations Moyen et long terme». La sensibilité du FCP peut varier dans une fourchette allant de [2 – 6[, selon les conditions du marché.

Indice de référence : MBI (Moroccan Bonds Index)

Objectifs de gestion :

L'objectif de gestion du FCP est d'offrir aux souscripteurs un outil qui autorise à moyen et long terme une perspective de rentabilité.

Stratégie d'investissement :

Le FCP sera en permanence investi à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « Obligations moyen et long terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances.

Le FCP peut être investi à hauteur de 10% au maximum de ses actifs en actions, en certificats d'investissement, en droits d'attribution ou de souscription cotés à la Bourse des valeurs de Casablanca ou sur tout marché réglementé, et en titres d'OPCVM.

Par ailleurs, le FCP pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Durée de placement recommandée : 3 ans

<u>Souscripteur concerné</u> : Compagnie d'Assurances Transport, sans exclure les personnes physiques et morales

III Modalités de fonctionnement

<u>Date de commercialisation de l'OPCVM :</u> Dès publication de la Note d'Information

<u>Périodicité de calcul de la valeur liquidative :</u> Hebdomadaire, chaque vendredi ou, si celui-ci est férié, le 1^{er} jour ouvré qui le suit

Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Dans les locaux de BMCI GESTION par voie d'affichage de manière hebdomadaire.

Méthode de calcul de la valeur liquidative : « les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire du CDVM ».

Modalités de souscription et de rachat :

Le prix de souscription et le prix de rachat sont égaux à la valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net du FCP par le nombre de parts, respectivement majoré ou diminué d'une commission de souscription ou de rachat.

Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative.

Les demandes de souscription et de rachat sont reçues par BMCI Gestion, du lundi à 08h au jeudi à 16h30min, pour être exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée le vendredi (jour ouvré) ou, si celui-ci est férié, le 1er jour ouvré qui le suit.

Affectation des résultats :

Le FCP CAT Obli Frontières est capitalisant.

La comptabilisation des intérêts se fait selon la méthode du coupon couru.

Régime fiscal :

Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV Commissions et frais

Commissions de souscription et de rachat

Commission de souscription maximale :

en pourcentage de la valeur liquidative : 3% HT

- part incompressible acquise au FCP : néant
- les cas d'exonération : à la discrétion du réseau placeur pour la partie qui lui revient.

Commission de rachat maximale :

- en pourcentage de la valeur liquidative : 1.5% HT
- part incompressible acquise au FCP: néant
- les cas d'exonération : à la discrétion du réseau placeur pour la partie qui lui revient.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont provisionnés à chaque valeur liquidative et débités après calcul de la dernière valeur liquidative du mois sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par BMCI Gestion et ne peuvent dépasser 2% HT.

Les frais de gestion couvrent les charges suivantes :

	Taux ou Montant HT	T.V.A.	Taux ou Montant T.T.C.
Frais du Dépositaire (1)	0.05%	10%	0.055%
Frais du CDVM (2)	0.025%	20%	0.03%
Frais Maroclear (Annuel) (3)	4.000.00 MAD	20%	4.800.00 MAD
Frais Maroclear (trimestriel) (4)	Selon les conditions en vigueur		
Frais Commissaires aux Comptes (5)	15.000.00 MAD	20%	18.000.00 MAD
Vie Sociale (6)	20.000.00 MAD	20%	24.000.00 MAD
Prestation de BMCI GESTION = taux de frais de gestion $-(1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)$			